



CONSEIL DE L'UNION  
EUROPÉENNE



## Conclusions du Conseil sur la République Démocratique du Congo

*2902ème session du Conseil AFFAIRES GÉNÉRALES  
Bruxelles, le 10 et 11 novembre 2008*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil a entendu le rapport qui lui a été fait par son président, à l'issue de son déplacement à Goma le 31 octobre et le 1<sup>er</sup> novembre.
2. Il exprime sa plus vive préoccupation face à l'accroissement des confrontations au Nord-Kivu, et à ses conséquences pour la population de l'Est de la République démocratique du Congo et pour toute la région.
3. Il exprime sa plus vive préoccupation face aux combats qui ont eu lieu depuis le 28 août 2008 et face aux graves conséquences humanitaires de la récente offensive conduite par le CNDP, qui ont provoqué des déplacements massifs de populations dans le Nord-Kivu. Il salue, à cet égard, les décisions prises par la Commission européenne et les Etats-membres pour accroître l'aide humanitaire aux populations civiles affectées par cette crise. Il appelle toutes les parties concernées à garantir un accès inconditionnel aux populations.
4. Le Conseil condamne fermement la poursuite des atteintes inacceptables aux droits de l'Homme dans l'Est de la République Démocratique du Congo, en particulier les nombreuses violences sexuelles ainsi que le recrutement et l'utilisation d'enfants-soldats par les groupes armés. A cet égard, il appelle toutes les parties concernées à mettre fin aux violations des droits de l'homme. Il rappelle la responsabilité du gouvernement de la RDC à l'égard du comportement de ses forces armées et l'invite instamment à tout mettre en oeuvre pour renforcer la protection des populations civiles et lutter contre l'impunité.

# P R E S S E

5. Le Conseil appelle instamment toutes les parties concernées à respecter le cessez-le-feu. Il souligne une fois encore l'urgence d'une solution politique, qui seule peut permettre durablement le retour à la stabilité de la région. A cet égard, l'UE continuera de contribuer aux efforts diplomatiques indispensables pour consolider le cessez-le-feu et apaiser durablement les tensions, notamment dans le cadre de la Facilitation Internationale.
6. Le Conseil rappelle sa conviction que les processus de Goma et de Nairobi restent le cadre approprié pour permettre une stabilisation durable de la situation dans l'Est de la République démocratique du Congo.
7. Le Conseil appelle le CNDP à réintégrer d'une manière constructive et sans délai le processus de paix de Goma. Il réaffirme son soutien aux autorités congolaises dans la recherche d'une solution politique à la crise. Il salue le programme proposé par l'Assemblée Nationale congolaise. Il appelle l'ensemble des parties aux accords de Goma et Nairobi à s'engager sans réserve dans la mise en œuvre des engagements pris.
8. Il rappelle la nécessité de poursuivre les efforts en vue de mettre un terme à l'activité des groupes armés étrangers dans l'Est de la RDC, notamment les FDLR. Il demande à la RDC et aux autres gouvernements de la région de prendre les mesures nécessaires à cette fin. Il demande aux pays de la région de respecter la souveraineté de la RDC.
9. Il souligne que l'exploitation illégale des ressources naturelles à l'Est du Congo constitue une source de financement des groupes rebelles et, dès lors, de la déstabilisation de la région. Il rappelle l'importance de la lutte contre cette exploitation illégale et le rôle que la MONUC joue en ce domaine, en liaison avec le comité des sanctions des Nations unies pour la RDC, et se déclare prêt à considérer tous les moyens pour renforcer cette lutte.
10. Le Conseil encourage les autorités de la République démocratique du Congo et de la République du Rwanda à intensifier leur coopération en vue de mettre en oeuvre les engagements pris à Nairobi et à privilégier la voie du dialogue et de la concertation pour contribuer à une paix durable dans l'Est du Congo et à la stabilité dans la région.
11. Le Conseil réitère son appui à la MONUC dans des circonstances difficiles et demande que tout soit mis en œuvre pour lui permettre d'assumer pleinement son rôle. En tenant compte des derniers développements, le Conseil souligne l'importance des débats à venir sur le renouvellement du mandat de la MONUC et sur le renforcement de ses capacités d'action. Il appelle dans ce cadre au renforcement de la coopération entre l'UE, ses Etats membres et la MONUC.
12. Le Conseil salue l'initiative du Président Mwai Kibaki, président en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands lacs, et du Président Jakaya Kikwete, président en exercice de l'Union Africaine, d'organiser le Sommet sur la crise dans l'Est de la RDC le 7 novembre à Nairobi. Il salue la déclaration finale des chefs d'Etat et se réjouit de l'implication des Etats de la région dans la recherche d'une solution pour la crise. Le Conseil note avec intérêt la désignation d'une équipe de facilitateurs comprenant l'ancien Président de la République du Nigeria, le général Olusegun Obasanjo, comme envoyé spécial du Secrétaire Général de Nations Unies, et l'ancien Président de la République unie de Tanzanie, M. Benjamin Mkapa. Le Conseil souligne l'engagement de l'UE à travailler conjointement avec la Conférence internationale sur la région des Grands lacs et l'Union africaine à la stabilisation de la situation dans l'Est de la RDC.

13. Le Conseil suivra de près les développements humanitaires et sécuritaires à l'Est de la RDC afin d'approfondir les différentes lignes d'action envisageables en fonction des circonstances."
-